
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 janvier 2018 à 19 h 30
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nancy Bergeron, directrice d'arrondissement
Madame Edwige Noza, secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA18 28 001

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 8 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Début 19 h 34

- Monsieur Alain Bélanger

Il est concerné par la construction d'une maison qui ne se termine pas au 15 055, Gouin ouest. Il aimerait connaître la position du conseil dans ce dossier.

- Monsieur Guillaume Côté

Projet concernant les services d'infrastructures sur Terrasse Martin. Il aimerait qu'il y ait davantage de détails tant pour le coût unitaire pour les égouts sanitaires que pour le coût unitaire pour les lampadaires.

Fin 19 h 47

10 - Période de questions des membres du conseil

Concernant le bris d'aqueduc à Sainte-Geneviève, Madame Marceau a constaté que le point d'approvisionnement en eau était éloigné, elle demande s'il est possible une prochaine fois de fournir un point d'eau à proximité des citoyens touchés.

Concernant la page Facebook *Venez partager vos souvenirs et histoires de Île-Bizard*, elle fait état d'un imbroglio concernant une personne qui n'aurait pas pu rejoindre le groupe.

Finalement, elle dépose un document contenant différents sujets qu'elle propose d'être discutés à la Commission de l'administration et des priorités.

CA18 28 002

Adopter les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 4 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1172714038

CA18 28 003

Adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du 11 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1172714039

CA18 28 004

Octroi de subventions aux sports de glace pour la saison 2017-2018 aux organismes accrédités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au montant de 5 580 \$

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'octroyer une subvention aux sports de glace pour la saison 2017-2018 aux organismes accrédités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au montant de 5 580 \$.

Cette subvention est de 18 \$ par individu âgé de 18 ans et moins.

Les fonds sont disponibles au compte SIMON (*subventions à des organismes sans but lucratif*) suivant :

Entité actif	Source Futur	Centre	Activité	Objet	S objet	Interop	Projet	Autre	Cat.
2408 00000	0010000	301118	07143	61900	016491	0000	000000	000000	00000

Les crédits budgétaires sont prévus au budget 2017 de la Direction culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1172858027

CA18 28 005

Autoriser une dépense de 24 834.60 tti, et octroyer un contrat de location de souffleur pour une période de 3 mois à la compagnie Contant

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense de 24 834,60\$, incluant les taxes pour un contrat de location de souffleur modèle C-915D pour une période de 3 mois à la suite d'une demande d'offre de gré à gré;
2. D'accorder à la compagnie Contant inc. un contrat de 24 834,60 \$ pour cette fin, au prix de sa soumission datée du 29 décembre 2017;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1170541011

CA18 28 006

Autoriser l'addenda au contrat avec la compagnie Solotech pour l'ajout de microphones au système audiovisuel de la salle multifonctionnelle pour un montant de 1 560,37 \$ toutes taxes incluse.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser l'addenda au contrat avec la compagnie Solotech pour l'ajout de microphones au système audiovisuel de la salle multifonctionnelle pour un montant de 1 560,37 \$ toutes taxes incluses et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1177053012

CA18 28 007

Octroi de subventions au Club de lecture de Vent de l'Ouest et au Choeur Saint-Raphaël de L'Île-Bizard.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'octroyer les contributions financières suivantes :

- un montant de 300 \$ au Club de lecture de Vent de l'Ouest;
- un montant de 400 \$ au Chœur Saint-Raphaël de L'Île-Bizard.

2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1187808002

CA18 28 008

Affecter un montant de 250,00 \$ en provenance des surplus du golf pour l'octroi d'une subvention à l'équipe Flag Football, Lac St-Louis, qui participera à un tournoi international aux États-Unis.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

1. D'octroyer la contribution financière suivante :

- un montant de 250,00 \$ à l'équipe Flag Football Lac St-Louis.

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1177808003

CA18 28 009

Mandater la firme d'avocats Dunton Rainville, pour représenter l'arrondissement dans des dossiers de relations de travail

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De mandater la firme d'avocats Dunton Rainville afin de représenter l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève dans des dossiers de relations de travail, le tout pour un montant maximum de 50 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06

CA18 28 010

Exempter pour l'installation d'une clôture (sur les lots 4 590 598 et 4 589 748), les frais de demande de permis puisque le demandeur est la Ville de Montréal.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accorder une exemption de tous les frais relatifs à la demande de permis #3001366488 pour l'installation d'une clôture sur les lots 4 590 598 et 4 589 748, à L'Île-Bizard puisque le demandeur est la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1173294033

CA18 28 011

Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal à entreprendre les démarches nécessaires pour forcer le propriétaire du 15055 Gouin ouest, à Sainte-Geneviève, Montréal, ou tout acquéreur subséquent, à compléter les travaux, ouvrages et aménagements imposés par le Règlement de zonage (CA28 0023).

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal à entreprendre les démarches nécessaires pour forcer le propriétaire du 15055 Gouin ouest, à Sainte-Geneviève, Montréal, ou tout

acquéreur subséquent, à compléter les travaux, ouvrages et aménagements imposés par le Règlement de zonage (CA28 0023).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1177576018

CA18 28 012

Autoriser l'achat de 4 machines poinçon auprès de la compagnie Kronos pour un montant de 15 089,32\$ toutes taxes incluses

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'autoriser l'achat de 4 machines poinçon auprès de la compagnie Kronos pour un montant de 15 089,32\$ toutes taxes incluses et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1177053013

CA18 28 013

Affecter un montant de 2 628,96 \$ du budget discrétionnaire du Maire pour l'achat d'un fauteuil adapté pour les jeux d'eau destiné aux personnes vivant avec un handicap.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

1. D'octroyer la contribution financière suivante :
- un montant de 2 628,96 \$ pour l'achat d'un fauteuil adapté pour les jeux d'eau destiné aux personnes vivant avec un handicap.

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1187808001

CA18 28 014

Autoriser la fermeture temporaire de rues à l'occasion du Défi hivernal, la course étudiante organisée par le Collège Gérald-Godin ainsi que pour les festivités de la Fête nationale.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'autoriser la fermeture temporaire des rues suivantes dans le but d'assurer la sécurité des coureurs lors du Défi hivernal et la course étudiante organisée par le Collège Gérald-Godin ainsi que la sécurité des personnes dans le cadre des festivités de la Fête nationale.

DÉFI HIVERNAL:

Fermeture temporaire des rues suivantes à l'occasion de la 33e édition de la course à pied Défi hivernal le dimanche 25 février 2018:

- De 8 h à 11 h 30, soit à l'arrivée du dernier concurrent du 10 km, la montée de l'Église sera soit fermée, soit sous surveillance étroite entre la rue Cherrier et le boulevard Chevrement.
- De 8 h 50 à 11 h 15, fermeture de la montée de l'Église jusqu'à la rue Southridge.
- À 10 h 05, fermeture de la section du boulevard Chevrement Ouest à partir de la rue de Tonty pour une durée maximale de 15 minutes.
-

COURSE ÉTUDIANTE ORGANISÉE PAR LE COLLÈGE GÉRALD-GODIN:

Fermeture temporaire des rues suivantes à l'occasion d'une course étudiante organisée par le Collège Gérald-Godin le mercredi 9 mai 2018:

- Fermeture du boulevard Gouin Ouest entre les rues Paiement et de la Caserne;
- Fermeture de rue à l'angle du boulevard Gouin Ouest et la rue Saint-Joseph;
- Fermeture de rue à l'angle du boulevard Gouin Ouest et la rue De l'Anse;
- Fermeture de rue à l'angle du boulevard Gouin Ouest et la rue Charet.

FÊTE NATIONALE:

- Fermeture temporaire de la montée de l'Église entre les rues Cherrier et Chevrement, le samedi 23 juin 2018 de 13 h à 24 h dans le cadre des festivités de la Fête nationale. Puisque les activités débuteront à 13 h, le stationnement du parc Eugène-Dostie sera fermé à la circulation à compter de cette même heure.

De plus, tous les services d'urgence ainsi que la STM seront informés de ces fermetures de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1172858030

CA18 28 015

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure, afin de permettre les ouvertures dans un mur situé à 1,24m de la ligne latérale de lot, alors que le règlement de zonage prévoit 2m, pour le projet d'agrandissement de la propriété sise au 374, rue Charron, située sur le lot 4 299 184 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la dérogation mineure afin de permettre les ouvertures dans un mur situé à 1,24m de la ligne latérale de lot, alors que le règlement de zonage prévoit 2m, pour le projet d'agrandissement de la propriété sise au 374, rue Charron, située sur le lot 4 299 184 du cadastre du Québec, à la condition que la porte de garage latérale soit sans fenêtre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1173294028

CA18 28 016

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure, afin de régulariser l'implantation de la résidence sise au 36, rue Laniel, sur le lot numéro 1 843 829, à 0,79m de la ligne latérale au lieu de 1m.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la dérogation mineure concernant l'implantation de la résidence située à 0,79 mètre de la ligne latérale au lieu de 1m pour la propriété sise au 36, rue Laniel, sur le lot 1 843 829 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1173294032

CA18 28 017

Accepter la cession des lots 5 790 273, 5 104 434, 4 590 652, 4 590 268, 4 590 609 et 5 517 025 à titre de contribution pour fins de parcs.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter la cession des lots 5 790 273, 5 104 434, 4 590 652, 4 590 268, 4 590 609 et 5 517 025 à titre de contribution pour fins de parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1177576017

CA18 28 018

Accepter la cession du lot 4 295 813, parc Bastien-Lavigne, à titre de contribution pour fins de parcs.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter la cession du lot 4 295 813, parc Bastien-Lavigne, à titre de contribution pour fins de parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1177576021

CA18 28 019

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la modification des plans de construction soumis et approuvés à la séance du conseil du 5 septembre 2017 de la résidence située au 1805 chemin du Bord-du-Lac, sur le lot 4 589 579 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, relativement à la demande P.I.I.A. les modifications aux plans de la résidence unifamiliale au 1805, ch. Bord-du-Lac, sur le lot 4 589 579 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1173294027

CA18 28 020

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence principale située au 374 rue Charron, sur le lot 4 299 184 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A. afin de permettre le projet d'agrandissement de la résidence sise au 374, rue Charron, situé sur le lot 4 299 184 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1173294029

CA18 28 021

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le projet d'agrandissement dans son ensemble de la résidence située au 896, 2e avenue, sur le lot 4 589 531 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A. afin d'autoriser le projet de construction en entier selon le modèle de l'option 3 avec les matériaux de revêtement en déclin d'acier de couleur séquoia avec les insertions d'acrylique noir pour le projet d'agrandissement de la résidence sise au 896, 2^e Avenue, sur le lot 4 589 531 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1173294030

CA18 28 022

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'installation d'une clôture au pourtour du lot 4 589 761 et en façade du lot 4 590 598 sur une longueur d'environ 30 m.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A. afin de permettre l'installation d'une clôture entourant le lot 4 589 761 et sur une longueur d'environ 30 mètres en façade du lot 4 590 598.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1173294031

CA18 28 023

Accepter la cession des lots 4 299 358, 4 589 983, 4 590 230, 4 299 420, 4 295 935, 4 299 424, 4 590 237 et 4 590 517 à des fins de rues publiques.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter la cession des lots 4 299 358, 4 589 983, 4 590 230, 4 299 420, 4 295 935, 4 299 424, 4 590 237 et 4 590 517 à des fins de rues publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1177576019

CA18 28 024

Accepter la cession des lots 4 589 297, 4 299 359, 4 299 319, 4 299 486, 4 299 463, 4 299 464, 4 299 418, 4 299 362 et 4 299 361 à des fins de rues publiques.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter la cession des lots 4 589 297, 4 299 359, 4 299 319, 4 299 486, 4 299 463, 4 299 464, 4 299 418, 4 299 362 et 4 299 361 à des fins de rues publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1177576020

CA18 28 025

Accepter la cession des lots 4 297 870, 4 296 889, 4 299 488 et 4 297 248 à des fins de rues publiques.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'accepter la cession des lots 4 297 870, 4 296 889, 4 299 488 et 4 297 248 à des fins de rues publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1177576022

CA18 28 026

Règlement numéro CA28 0023-19 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement l'île-bizard -sainte-geneviève de façon à créer la zone R1-357 à même une partie de la zone C1-344, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0023-19 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 de l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, de façon à créer la zone R1-357 à même une partie de la zone C1-344, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës a été donné le 4 décembre 2017;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté le 4 décembre 2017;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 8 janvier 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 20 décembre 2017;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-19 et ont renoncé à sa lecture;

Il est recommandé:

D'adopter le second projet de règlement numéro CA28 0023-19 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R1-357 à même une partie de la zone C1-344, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1177576013

Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Décembre 2017;
- Liste des bons de commande approuvés – Décembre 2017;
- Suivi budgétaire dépenses – Décembre 2017;
- Suivi budgétaire revenus – Décembre 2017;
- Virements budgétaires – Décembre 2017;
- Virements PTI – Décembre 2017;
- Liste des permis émis – occupation – Décembre 2017;
- Liste des permis émis – construction – Décembre 2017;
- Liste des permis émis – lotissement – Décembre 2017;
- Propositions pour discussion au CAP déposées par Madame Suzanne Marceau, conseillère du district Sainte-Geneviève

60.01

Période de questions du public

Début : 20 h 18

- Madame Martha Bond
Elle aimerait savoir quel nom portera le nouveau projet intégré à Sainte-Geneviève suite à la modification de zonage du règlement CA28 0023-19.

Fin : 20 h 19

70.01

CA18 28 027

Levée de la séance

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 8 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 février 2018.